



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chèques vacances

Question écrite n° 119024

Texte de la question

Mme Odette Duriez attire de nouveau l'attention de M. le ministre délégué au tourisme au sujet de l'attribution de chèques vacances aux retraités du secteur public. Ceux-ci peuvent, en effet, percevoir ces chèques vacances si, entre autres conditions, ils ne disposent d'aucun revenu d'activité. Or, à revenu fiscal équivalent, cette condition pénalise certains retraités qui ont exercé, même pour une très courte période, une activité rémunérée. Ceci est non seulement inéquitable pour ces retraités mais entre aussi en contradiction totale avec les nouvelles dispositions de la loi du 21 août 2003, autorisant le recours au cumul emploi-retraite. Elle lui redemande donc si le gouvernement entend corriger cette situation.

Données clés

Auteur : [Mme Odette Duriez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119024

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1735